



LES DONS DE PARTICULIERS

Faire un don à la Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo de Perpignan, c'est participer à la vie et à l'évolution d'une institution, conservant une des plus belles collections d'affiches de cinéma, nationalement reconnue, une collection de films qui peu à peu se spécialise dans le patrimoine régional.

Devenir donateur ou mécène, c'est contribuer à enrichir, restaurer et préserver les collections et à soutenir la politique scientifique et culturelle de l'Institut (expositions, publications, colloque, festival...) mais aussi la politique éducative et sociale.

Toutes ces actions qui existent par l'investissement des collectivités : Ville de Perpignan, Conseil Général des P. O., Région Languedoc-Roussillon et État, ont besoin de l'engagement des particuliers.

La loi du 1er août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations, accorde aux particuliers une réduction d'impôts de 66 % du montant du don retenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Dans le cas où ce plafond serait dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les cinq années suivantes dans les mêmes conditions pour chaque année concernée.

Pour tout don effectué avant le 31 décembre 2011, vous recevrez en retour une attestation vous permettant de bénéficier de cette réduction d'impôt.

Toute somme d'argent, aussi modeste soit-elle, permet la réalisation nombreux projets qui ne pourraient aboutir sans l'apport d'une contribution financière extérieure. Aussi, faisons-nous appel à votre compréhension et à votre générosité et vous remercions par avance de l'intérêt que vous nous porterez.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter :

Kees Bakker (kees.bakker@inst-jeanvigo.eu) ou Renée-Lise Gomez (renee-lise.gomez@inst-jeanvigo.eu)

Tel : 04 68 34 09 39



BULLETIN A RETOURNER A :

Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo
Espace des Cultures Populaire – 1 rue Jean Vielledent – 66000 PERPIGNAN

Je soussigné :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Tel :

Déclare faire un don à la Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo dans le cadre de la loi sur le Mécénat des particuliers pour une somme de :

30 € 50 € 100 € 200 € Autre Somme :

Je joins un chèque de à l'ordre de CER Institut Jean Vigo

Je signifie par mail à mecenat@inst-jeanvigo.eu, la somme choisie et je reçois un lien me permettant un paiement électronique sécurisé.

Le

Signature